

Changer l'Europe, maintenant !



Madame Jeanine ROBERT
AFPS 34
27 ,bd Louis Blanc
34 000 MONTPELLIER

Objet : Réponse au questionnaire des ONG pour la Palestine

1. Plusieurs déclarations officielles européennes appellent depuis des années au respect par Israël du droit international et droit international humanitaire. Or la situation ne cesse de se dégrader sur le terrain. Concrètement, que comptez-vous mettre en œuvre pour que ces déclarations soient suivies d'effet ? Et tout d'abord pour faire ouvrir les points de passage de et vers la bande de Gaza et mettre un terme aux projets de colonisation ?

Je veux que l'UE ait un rôle majeur dans la résolution du conflit, qu'elle parle d'une seule voix, qu'elle soit unie, qu'elle soit le moteur d'une véritable relance des négociations. C'est absolument nécessaire, car jamais dans les deux sociétés, l'israélienne et la palestinienne, la dynamique favorable à la relance de négociations de paix n'a été aussi affaiblie, aussi fragile, et donc jamais un appui extérieur n'a été aussi indispensable pour donner une chance à la paix.

Mais c'est en même temps aujourd'hui plus facile à envisager, car l'acteur extérieur majeur du conflit, les Etats-Unis, développe une approche encourageante, plus volontariste, et semble ouvert à une collaboration avec les Européens. Il faut bien sûr se garder de toute naïveté, mais l'élection du nouveau Président américain devrait « décomplexer » les Européens, et ouvre à l'Union, pour peu qu'elle le veuille, la perspective de jouer enfin un rôle plus actif pour ouvrir la voie à une vraie solution politique.

Dans l'immédiat, l'ouverture de points de passage avec la bande de Gaza est une question vitale. De même, la poursuite de la colonisation ne peut que nuire à la recherche d'une sortie de crise négociée entre Israéliens et Palestiniens, et doit être clairement dénoncée. Le respect par Israël du droit international et du droit international humanitaire, y compris le droit des conflits armés, est un préalable indiscutable à une paix au Proche-Orient. C'est pourquoi l'Union Européenne et les Etats membres doivent s'impliquer davantage sur le terrain, au niveau politique, au niveau économique, voir si besoin, dans des missions d'interposition et de protection des populations civiles de type FINUL. En tant que député européen, je proposerai des résolutions au Parlement européen, et j'interpellerai la Commission à chaque fois qu'il est nécessaire, en lui posant des questions écrites et orales. Je ferai également pression sur le

Conseil européen et sur le Conseil Affaires Générales et Relations extérieures pour amener la question des relations UE/Israël et UE/Autorité Palestinienne sur la table.

2. En tant que parlementaire européen, vous aurez à vous prononcer sur la politique européenne dans la région.

a- La persistance de la violation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés conduit à une violation de l'article 2 de l'accord d'association signé entre l'Union européenne et Israël. Comptez-vous appeler à la suspension de l'accord d'association tant que le droit n'est pas respecté, dans la lignée de la résolution du Parlement européen d'avril 2002 ?

Je souhaite interpellier la Commission pour porter ce point à l'ordre du jour des relations UE/Israël et mettre Israël face à ses responsabilités. En effet, comme tout pays faisant partie du programme d'accord d'association avec l'Union Européenne, Israël doit respecter les conditions de cet accord, y compris et en particulier l'article 2.

b. L'accord d'association UE-Israël est en voie de rehaussement. Vous prononcerez-vous de manière officielle contre ce rehaussement ? Vous serez amené à vous prononcer sur la participation d'Israël aux programmes communautaires. Voterez-vous contre cette participation ?

Je suis contre le rehaussement de l'accord UE/Israël en l'état, et ce tant qu'il n'y aura pas d'amélioration concrète. Je me permets d'ailleurs de souligner que l'ensemble du groupe socialiste partage cette position et que nous avons adopté au mois de janvier une déclaration stipulant très clairement que « tout rehaussement des relations politiques entre l'Union Européenne et Israël doit être strictement conditionné par le respect du droit humanitaire international, par un réel engagement en faveur d'un établissement complet de la paix, par la fin de la crise humanitaire à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés, et par le respect d'une mise en place complète de l'accord d'association intérimaire entre la CE et l'OLP. » Je me félicite que la Commission européenne ait enfin officiellement rejeté, le 23 avril dernier, l'idée d'une intensification en l'état des relations entre l'UE et Israël, qui dépendra d'engagements clairs du gouvernement de Benjamin Netanyahu à poursuivre le processus de paix, incluant la création d'un État palestinien. Par ailleurs, je me battraï pour que la question du rehaussement des relations UE / Israël ne soit pas remise sur la table tant que les conditions énoncées par le Groupe Socialiste ne seront pas entièrement réunies.

c. L'Union européenne a financé de nombreuses infrastructures dans les Territoires palestiniens qui ont été détruites par l'armée israélienne. Envisagez-vous de demander réparation pour les projets financés par l'UE et détruits par Israël ?

La question des réparations se pose effectivement comme un vrai problème. Le rôle de l'UE ne peut pas se cantonner à l'aide humanitaire d'urgence, elle doit également avoir un rôle plus politique, s'engager dans la construction d'infrastructures et dans le développement économique. Il est donc inacceptable que le port et l'aéroport de Gaza, entre autres, aient été détruits. Mais cela ne doit pas nous décourager. Je pense que dans certains cas, effectivement, Israël devrait être mise à contribution, pour répondre aux dommages

inadmissibles causés aux écoles, aux hôpitaux et aux infrastructures économiques, comme le zoning industriel de Erez.

3. Israël comme tout État doit rendre des comptes par rapport à ses actes. Plusieurs acteurs, présents sur le terrain ou lors de missions d'observations (notamment dans le contexte de l'attaque israélienne), ont décrit des faits constitutifs de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Que comptez-vous faire pour que les responsables soient jugés ? Allez-vous demander la mise en place d'une commission internationale d'enquête indépendante, sous l'égide des Nations unies ?

Il est inacceptable qu'Israël viole impunément le droit international, le droit international humanitaire, comme le droit des conflits. Les attaques contre Gaza fin 2008 - début 2009 représentent des actes scandaleux et totalement disproportionnés. Je soutiens la Commission d'enquête sur Gaza qui a débuté ses travaux le 10 février 2009 sous l'égide des Nations Unies, et souhaite que toute la lumière soit faite sur ces terribles événements.

4. L'Union européenne s'est récemment prononcée pour un gouvernement palestinien d'unité nationale. Comment pensez-vous que l'UE puisse faciliter la mise en œuvre d'un dialogue avec le Hamas ? Demanderez-vous pour cela le retrait du Hamas de la liste européenne des organisations terroristes ?

Rappelons que la communauté internationale a encouragé les Palestiniens à organiser des élections dans le contexte anormal de l'occupation. Ils s'en sont pourtant sortis haut la main, de l'avis des observateurs internationaux unanimes, et pourtant nous avons refusé le résultat de ces élections. C'était une erreur de boycotter le Hamas sorti vainqueur des élections.

Si le Hamas ne reconnaît pas Israël, notons que nous avons assisté à une reconnaissance implicite dans plusieurs déclarations de « ce qu'il y a de l'autre côté », évoquant « le cadre des frontières de 1967 », il faut qu'il respecte les accords déjà conclus au nom des Palestiniens et accepte de s'engager dans un vrai processus de négociations. Je condamne tout appel à la violence et à l'action terroriste contre des civils, qui pénalisent de surcroît l'ensemble du mouvement palestinien. L'UE pourrait jouer un rôle d'intermédiaire dans ce cadre, pour trouver un accord sur bases des résolutions de l'ONU.

Il serait par ailleurs en effet envisageable de le retirer de la liste des organisations terroristes si toutes les conditions étaient bien sûr réunies. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la priorité pour l'Union européenne est d'instaurer un dialogue, nécessaire à la résolution du conflit, avec le Hamas.

Je crois que la population palestinienne ne se résigne pas à ses divisions internes de plus en plus marquées. Pour l'encourager à faire pression en faveur de la réunification politique et territoriale, il faut que nous disions très clairement qu'un gouvernement d'union nationale sera notre interlocuteur pour une reprise substantielle de la coopération. Je voudrais que nous puissions donner aux opinions palestiniennes aussi bien qu'israéliennes de nouveau envie de croire à la paix.

5. Des armes européennes ou fabriquées avec des composants européens sont utilisées par Israël par le biais de frappes indiscriminées contre des civils, en violation du droit

international humanitaire. En décembre 2008, le Conseil des ministres a adopté un code de conduite (contraignant) sur l'exportation de technologie et d'équipements militaires à destination de pays tiers. Lors de son attaque, l'armée israélienne a utilisé du matériel militaire européen. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que les Etats membres respectent ce nouveau code de conduite dans leurs rapports avec Israël ?

L'utilisation d'armes vendues par des Etats membres à des fins telles que l'attaque sur Gaza de décembre 2008 n'est pas acceptable. Je m'engagerai donc à m'opposer à toute vente d'armes à des pays qui les utiliseraient contre les civils. Je m'engagerai également pour que tous les Etats européens respectent le code de conduite que nous nous sommes fixés, à savoir de ne pas fabriquer et ne pas vendre de bombes à sous munitions, de mines antipersonnelles et de bombes au phosphore blanc.

6. Après l'échec du processus d'Annapolis, demanderez-vous la tenue d'une Conférence internationale sous l'égide de l'ONU fondée sur le droit international, avec un calendrier et des garanties d'application ?

Oui je demanderai la tenue d'une Conférence internationale avec toutes les parties prenantes du Proche-Orient. Elle devra préparer une négociation avec un calendrier clair, où l'UE jouerait un rôle majeur. Chaque jour perdu complique un peu plus la situation dramatique au Proche-Orient. Nous devons au plus vite parvenir à un accord de paix.

Kader ARIF
Député européen
Tête de liste socialiste pour la région Sud-Ouest

Coordonnées de campagne :
3 rue Lancefoc
31000 Toulouse
Tel : 09.60.50.48.09
Email : sud-ouest@changerleurope.fr
www.changerleurope.fr/sud-ouest